

Silence de cacahuètes

Date : 21 novembre 2016

Depuis le 29 avril 2016, j'ai 3 ou 4 fois demandé communication d'un document écrit ou d'un enregistrement audio permettant de connaître la réponse apportée par le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine à une question orale du même jour relative à la retransmission des séances de l'assemblée.

Je reçois enfin ce 21 novembre, soit près de 7 mois plus tard, le compte-rendu de la session que j'ai demandé à différentes reprises sous différentes formes.

Je m'empresse de le partager dans [la rubrique ad-hoc](#), en même temps que j'en extrais ce qui suit... qui me paraît valoir, au choix, son pesant d'or ou son pesant de cacahuètes (pour les plus curieux, la version intégrale est [ICI](#)).

Question :

A quel horizon, et sous quelles conditions, le Département d'Ille-et-Vilaine sera-t-il en mesure de retransmettre en direct et en différé les séances de l'Assemblée territoriale ? Dans l'attente, les enregistrements audio de ces séances auxquels il est déjà procédé pourraient-ils être diffusés, si possible en direct ou à défaut en léger différé les jours suivants ?

Réponse :

Cette question fait écho à la préoccupation constante de la collectivité pour porter à la connaissance du public un maximum d'informations sur son fonctionnement notamment au moment des temps forts que représentent les sessions de l'Assemblée départementale.

NDLR - On ne rit pas : ça ne fait jamais que 7 mois que je demande et redemande cette information sans succès !...

En ce qui concerne la retransmission audio ou vidéo des débats de l'Assemblée en direct ou en différé sur Internet, les services étudient actuellement différentes solutions techniques et scénarii de mise en œuvre ainsi que leurs coûts qui ne sont pas négligeables. Des propositions seront ensuite présentées aux élus délégués à la communication et aux usages du numérique pour ensuite le cas échéant donner lieu à des décisions de mise en œuvre.

NDLR - Je réalise que j'ai intitulée cette contribution : parler pour ne rien dire, mais - au regard de la progression du dossier - n'aurais-je pas dû plutôt l'intituler : parler pour ne rien faire ?...

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

